

# Règlement Concours Photographie

## 1. Thème du concours :

Dans le cadre du Festival de l'Eau qui se déroulera du 21 au 22 septembre 2024, le CTTA (Capvern Thermalisme Tourisme et Animation) propose un concours photos sur le thème de l'Eau dans tous ses états. Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

## 2. Conditions de participation :

Le concours est ouvert à toute personne physique de tout âge (adultes et enfants). La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (annexe 1).

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- Qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- Qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 2).

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et son accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur. Les photographes peuvent donner un titre et une description de leur cliché (impression, perception, ressenti etc...).

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation

d'une personne. Les organisateurs assureront la présentation et l'accrochage des images respectant le thème donné.

#### 4. Modalités de participation :

- Le concours est ouvert du 2 septembre 2024 jusqu'au 15 septembre 2024 (inclus). Après cette date, se dérouleront les votes.
- La date maximale d'envoi des clichés sera donc le 15 septembre 2024.
- Chaque participant peut proposer au *maximum 3 photographies*.
- Les photographies devront être au format *.jpeg ou .png*
- L'utilisation de logiciels de retouche est autorisé (tel que Photoshop, Lightroom, ...)
- L'utilisation d'une IA pour la création de contenu ou l'amélioration de la photographie n'est pas autorisée.
- Les photos devront être envoyées dans les temps à l'adresse mail suivante : [ctta.equipe.animation@gmail.com](mailto:ctta.equipe.animation@gmail.com)

#### 5. Utilisation des photographies :

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images. Le CTTA pourra utiliser gratuitement son nom et sa photo pour toute publication ou promotion de ses activités (exposition, publication, presse, promotion du site ou médias sociaux etc...), sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

#### 6. Sélection et jury du concours :

Le concours se déroulera en plusieurs étapes :

- Phase 1 : après réception des photographies à l'adresse mail [ctta.equipe.animation@gmail.com](mailto:ctta.equipe.animation@gmail.com) ; les clichés seront imprimés et exposés à l'Office de Tourisme de Capvern les Bains du 16 septembre 2024 jusqu'au 20 septembre 2024.  
Nous mettrons à disposition des bulletins de votes pour que toutes personnes puissent élire leur cliché favoris.  
Un seul bulletin de vote avec la possibilité de sélectionner 3

photographies pour voter.

- Phase 2 : les 6 clichés ayant reçus le plus de votes seront sélectionnés pour passer devant un jury le 21 septembre 2024  
L'annonce des résultats se fera le jour-même (soit le 21 septembre) à l'*Office de Tourisme de Capvern les Bains à 15h00.*

Le jury sera composé de représentants du CTTA, de l'Office de Tourisme et de la Mairie.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

## 7. Prix et récompenses

Le concours est doté de lots d'une valeur totale d'au moins 200€. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, lors d'une cérémonie de remise des prix.

Les gagnants seront informés lors de l'annonce des résultats le 21 septembre 2024 à 15h00 dans l'Office de Tourisme de Capvern les Bains. Si les personnes gagnantes de ce concours n'ont pas la possibilité d'être présentes, nous pourrions prendre contact par téléphone ou par courriel à partir du 21 septembre 2024 15h00.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

## Annexe 1 : BULLETIN DE PARTICIPATION

Concours photos : L'Eau dans tous ses états

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous).

Téléphone :

Mail :

● Déclare participer au concours photos 2024 à l'occasion du Festival de l'eau sur le thème de l'Eau

● Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses. Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un commentaire sur votre photo, notamment le lieu et la date de prise de vue :

A....., Le .....

Signature

Signature des parents avec la mention "Bon pour accord"

## Annexe 2 : AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné(e) .....accepte par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (exposition, presse, sites internet, réseaux sociaux...), sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque. En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

A.....,  
le.....

Signature + mention "Lu et approuvé".